

**MAIRIE DE SAINT SEBASTIEN DE MORSENT**

Code Postal : 27180 Téléphone : 02 32 33 35 13 Fax : 02.32.31.28.28

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

**Arrêté interdisant l'accès aux vestiaires des enceintes sportives  
& autres équipements**

**La Maire de SAINT SEBASTIEN DE MORSENT**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions dans l'intérêt de la sécurité, de la salubrité publique et du respect des mesures sanitaires en vigueur, prises par le Gouvernement,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter du samedi 16 janvier 2021 à 18 heures, l'accès à l'ensemble des équipements municipaux : Mairie, Maison des Sébamorsentins, CCAS, Salle des Fêtes, Boumerang, Médiathèque, Accueil Jeunes, Gymnases St Exupéry, Pierre de Coubertin, Pierre Janvier, stade Jacques Simon est interdit.  
Par exception, les accueils de loisirs périscolaires et du mercredi de la K'Bane, des groupes scolaires Leforestier & Marie Laurencin, restent ouverts jusqu'à 18 heures 30, les parents devront se munir d'une autorisation dérogatoire pour venir reprendre les enfants au-delà de 18 heures.  
A compter de cette date du 16 janvier 2021, les activités physiques scolaires et extrascolaires, en intérieur, sont prohibées ; de facto, les structures correspondantes sont fermées jusqu'à nouvel ordre.


**ARTICLE 2 :** Toute infraction sera poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Evreux, la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Evreux.

Fait à St Sébastien de Morsent,  
Le 15 janvier 2021

La Maire,

  
Florence HAGUET-VOLCKAERT

